

UNE MODIFICATION DES SECTEURS SCOLAIRES À LA RENTRÉE 2016 : POUR QUOI FAIRE ?

Une démarche nécessaire au regard du dynamisme démographique de la ville

Depuis 2009, la Ville de Pessac enregistre une augmentation continue de ses effectifs scolaires, qui devrait se poursuivre et s'accroître dans les prochaines années, en lien avec le rythme de construction de logements (+ 600 logements par an d'ici à 2023). Ce dynamisme démographique se traduit par un taux d'occupation très élevé des écoles pessacaises (plus de 90%).

La recherche d'une plus grande mixité sociale et d'une répartition équilibrée des enfants dans les écoles pessacaises

La Ville de Pessac s'est engagée dans une démarche d'anticipation de la carte scolaire, inscrite dans le cadre de son Projet éducatif de territoire (PEDT) pour appréhender de manière précise les évolutions d'effectifs scolaires et des services périscolaires associés dans les années à venir. Il s'agit d'une démarche complexe, qui mettra plusieurs rentrées à produire pleinement ses effets et qu'il convenait d'engager au plus tôt.

LES OBJECTIFS

- **ADAPTER** la carte scolaire à l'évolution de la population pessacaise
- **PROPOSER** une sectorisation scolaire équilibrée, cohérente du point de vue des capacités d'accueil des écoles
- **RECHERCHER** une plus grande mixité sociale
- **PERMETTRE** une adéquation entre le dimensionnement des écoles et les effectifs scolaires prévisibles.

LES MOYENS À LA DISPOSITION DE LA VILLE

- **LA MODIFICATION** des secteurs scolaires
- **LES ACTIONS** sur le patrimoine scolaire (réaménagements, agrandissements,...) dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements (PPI écoles)
- **LA LIMITATION DES DÉROGATIONS** scolaires

Une démarche réalisée en concertation avec les acteurs éducatifs du territoire

Les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, professionnels de la Ville) ont été associés lors de réunions en juin et en novembre 2015. Ces temps de concertation ont été l'occasion de présenter le diagnostic réalisé, la stratégie d'intervention de la Ville tout en recueillant les demandes des partenaires en termes de mixité sociale et de rééquilibrage des secteurs scolaires.

CARTE SCOLAIRE RENTRÉE 2016 : CE QUI VA CHANGER ?

De nouveaux secteurs scolaires à la rentrée 2016

À l'issue de la concertation, une nouvelle sectorisation, approuvée par délibération du Conseil municipal du 15 février 2016, est mise en œuvre à partir de la rentrée 2016 afin de garantir, pour les enfants, les meilleures conditions d'accueil possibles dans les écoles pessacaises.

Cette sectorisation s'articule autour de **13 secteurs scolaires**

- | | |
|---|---|
| 1. Secteur MAGONTY | 8. Secteur J. CARTIER / PAPE CLÉMENT |
| 2. Secteur CAP DE BOS / LA FARANDOLE | 9. Secteur E. HERRIOT / F. MAURIAC / MONTESQUIEU |
| 3. Secteur JOLIOT-CURIE / LE COLOMBIER | 10. Secteur J. FERRY |
| 4. Secteur R. DORGELÈS | 11. Secteur G. LEYGUES / LE MONTEIL |
| 5. Secteur P. CASTAING / ALOUETTE | 12. Secteur SAINT EXUPÉRY / LE PONTET |
| 6. Secteur A. BRIAND / BELLEGRAVE | 13. Secteur TOCTOUCAU |
| 7. Secteur J. CORDIER | |



LES PRINCIPALES MODIFICATIONS :

- agrandissement du secteur Cap de Bos pour délester Magonty
- agrandissement du secteur Joliot-Curie / Le Colombier pour délester P.Castaing / Alouette
- agrandissement du secteur Dorgelès pour délester Joliot-Curie / Le Colombier
- fusion des secteurs Monteil / G. Leygues pour favoriser la mixité sociale et alléger le secteur Briand
- fusion des secteurs Herriot / Montesquieu / Mauriac pour favoriser la mixité sociale et une meilleure répartition des enfants
- fusion des secteurs Saint Exupéry / Le Pontet pour favoriser la mixité sociale et une meilleure répartition des enfants

Quels sont les enfants concernés ?

- les enfants entrant en maternelle (ou en grande section pour E. Herriot)
- les enfants entrant au cours préparatoire (CP), sauf pour les groupes scolaires et les rassemblements de fratrie (conditions définies dans le règlement des inscriptions scolaires)
- les enfants arrivant sur le territoire pessacais ou sur le secteur scolaire concerné pour la rentrée 2016

Les enfants déjà engagés dans un cycle (maternel ou élémentaire) ne sont pas concernés par ces modifications à la rentrée 2016.

L'application d'un règlement des inscriptions scolaires

Ce règlement a pour but de formaliser les règles et les conditions d'inscriptions scolaires, dans un souci de transparence et de dialogue. L'objectif pour la Ville est ainsi de limiter les dérogations scolaires qui ne seront désormais valables que pour un cycle (maternel ou élémentaire), d'appliquer strictement la carte scolaire dans l'intérêt de vos enfants.

Les opérations de travaux dans les écoles, en lien avec la démarche carte scolaire - 2016-2020

- restructuration globale de l'école Jean Cordier (maternelle et élémentaire) avec une augmentation de la capacité de + 2 classes en maternelle et de + 3 à + 4 en élémentaire, en lien avec les services périscolaires associés
- travaux d'agrandissement du Colombier : augmentation de la capacité de l'école (+ 1 classe), agrandissement du restaurant, du dortoir et réaménagement fonctionnel
- agrandissement de l'école du Monteil (+ 1 classe)



VOTRE SECTEUR scolaire



Ce qui va **CHANGER** à la rentrée 2016

PESSAC



Renseignements

Ville de Pessac
Direction de l'Éducation
educ@mairie-pessac.fr
05 57 93 64 90

MODIFICATION

de la carte scolaire rentrée 2016

QU'EST-CE QUE LA SECTORISATION SCOLAIRE ?

La Ville de Pessac détermine, par délibération du Conseil municipal, l'école d'affectation de chaque enfant en fonction de son lieu de résidence : c'est la sectorisation scolaire.

Retrouvez le détail des rues impactées par un changement de sectorisation sur www.pessac.fr
rubrique Pessac & Vous / Enfance 3-11 ans / Ecoles

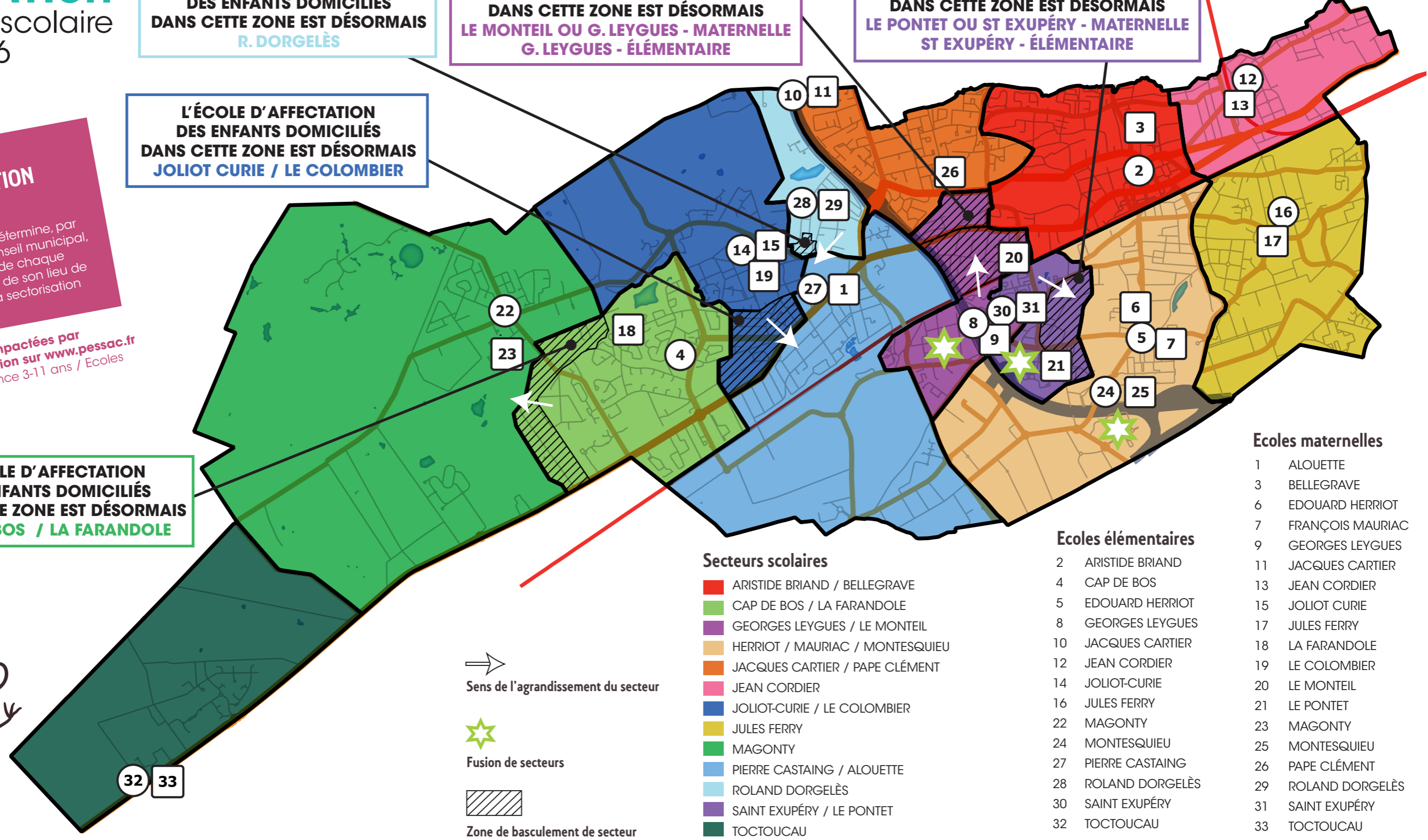
L'ÉCOLE D'AFFECTATION DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS CETTE ZONE EST DÉSORMAIS **R. DORGELES**

L'ÉCOLE D'AFFECTATION DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS CETTE ZONE EST DÉSORMAIS **LE MONTEIL OU G. LEYGUES - MATERNELLE G. LEYGUES - ÉLÉMENTAIRE**

L'ÉCOLE D'AFFECTATION DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS CETTE ZONE EST DÉSORMAIS **LE PONTET OU ST EXUPÉRY - MATERNELLE ST EXUPÉRY - ÉLÉMENTAIRE**

L'ÉCOLE D'AFFECTATION DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS CETTE ZONE EST DÉSORMAIS **JOLIOT CURIE / LE COLOMBIER**

L'ÉCOLE D'AFFECTATION DES ENFANTS DOMICILIÉS DANS CETTE ZONE EST DÉSORMAIS **CAP DE BOS / LA FARANDOLE**



Secteurs scolaires

- ARISTIDE BRIAND / BELLEGRAVE
- CAP DE BOS / LA FARANDOLE
- GEORGES LEYGUES / LE MONTEIL
- HERRIOT / MAURIAC / MONTESQUIEU
- JACQUES CARTIER / PAPE CLÉMENT
- JEAN CORDIER
- JOLIOT-CURIE / LE COLOMBIER
- JULES FERRY
- MAGONTY
- PIERRE CASTAING / ALOUETTE
- ROLAND DORGELES
- SAINT EXUPÉRY / LE PONTET
- TOCTOUCAU

Ecoles élémentaires

- 2 ARISTIDE BRIAND
- 4 CAP DE BOS
- 5 EDOUARD HERRIOT
- 8 GEORGES LEYGUES
- 10 JACQUES CARTIER
- 12 JEAN CORDIER
- 14 JOLIOT-CURIE
- 16 JULES FERRY
- 22 MAGONTY
- 24 MONTESQUIEU
- 27 PIERRE CASTAING
- 28 ROLAND DORGELES
- 30 SAINT EXUPÉRY
- 32 TOCTOUCAU

Ecoles maternelles

- 1 ALOUETTE
- 3 BELLEGRAVE
- 6 EDOUARD HERRIOT
- 7 FRANÇOIS MAURIAC
- 9 GEORGES LEYGUES
- 11 JACQUES CARTIER
- 13 JEAN CORDIER
- 15 JOLIOT CURIE
- 17 JULES FERRY
- 18 LA FARANDOLE
- 19 LE COLOMBIER
- 20 LE MONTEIL
- 21 LE PONTET
- 23 MAGONTY
- 25 MONTESQUIEU
- 26 PAPE CLÉMENT
- 29 ROLAND DORGELES
- 31 SAINT EXUPÉRY
- 33 TOCTOUCAU

- Sens de l'agrandissement du secteur
- ★ Fusion de secteurs
- ▨ Zone de basculement de secteur